y effectuer une descente. Il choisit Tyngmouth pour y débarquer un détachement de 1,000 hommes (de 1,800 hommes, suivant une autre version), sous les ordres de d'Estrées, et, pendant que celui-ci allait mettre le feu à 12 vaisseaux qui étaient à l'ancre dans le port, il fit lui-même une fausse attaque du côté de Torbay. D'Estrées, dès qu'il fut à terre avec son détachement, courut droit à un retranchement que défendaient 150 hommes, y entra l'épée à la main et s'empara d'une batterie de trois pièces de canon, ainsi que d'un édifice voisin; puis, s'étant assuré de toutes les avenues par où les Anglais pouvaient revenir dans Tyngmouth, il se dirigea vers le port et mit le feu aux 12 vaisseaux qui s'y trouvaient, après avoir eu soin, toutefois, d'en enlever et d'en emporter les canons et les autres objets de prix. Quand les 12 vaisseaux furent entièrement consumés, d'Estrées opéra son rembarquement dans le plus bel ordre, sans avoir perdu un seul homme et presque à la vue de 6,000 hommes de troupes anglaises qui s'avançaient en toute hâte et qui n'étaient plus qu'à trois quarts de lieue. Cette expédition, si vigoureusement et si vivement conduite, n'avait duré que cinq heures.

L'année suivante (1691), d'Estrées sortit de Toulon en mars, à la tête de 12 vaisseaux, de 25 galères, de 3 galiotes et de 10 tartanes, et fit voile pour Villefranche, afin d'aller seconder par mer les opérations du maréchal de Catinat dans les Etats italiens du duc de Savoie. Il concourut ainsi à la prise de la ville, du château et de tout le comté de Nice. Il alla ensuite, avec 4 vaisseaux, 5 frégates et 3 galiotes à bombes, en compagnie du bailli de Noailles, qui avait 26 galères sous ses ordres, bombarder Oneille, puis Barcelone et Alicante, sur les côtes d'Espagne. Il jeta dans Barcelone 800 bombes, puis se dirigea sur Alicante, qu'il ruina de fond en comble. En rade d'Alicante, il eut connaissance d'une flotte espagnole composée de 17 vaisseaux, de 2 galères et de 3 brûlots. Il s'éloigna devant ces forces supérieures, mais en si bon ordre et avec une si ferme contenance, que les ennemis n'osèrent forcer de voiles pour le rejoindre et l'attaquer. Il rentra au port sans la moindre perte.

En 1692, d'Estrées reçut l'ordre de sortir de la Méditerranée avec 12 vaisseaux de guerre et d'aller rallier Tourville, chargé de faire passer le détroit à une expédition considérable destinée à rétablir Jacques II sur le trône de ses pères. Malheureusement, une furieuse tempête accueillit l'escadre de d'Estrées au moment où elle allait franchir le détroit de Gibraltar. Après avoir réparé ses avaries le plus promptement possible, d'Estrées remit à la voile, coula bas en chemin 14 bâtiments marchands, tant anglais que hollandais, et força 2 vaisseaux de guerre qui les escortaient à s'échouer et à s'incendier. Il arriva bientôt après à Brest; mais il était trop tard : Tourville était parti quelques jours auparavant, sur l'ordre formel du roi, pour aller livrer, avec des forces inférieures de moitié à celles de l'ennemi, la bataille de La Hogue, dont on connaît la funeste issue. D'Estrées fut accusé, bien à tort selon nous, de n'avoir pas suffisamment forcé de voiles et d'avoir ainsi contribué à cette défaite, que sa présence aurait certainement transformée en victoire.

Après le désastre de La Hogue, d'Estrées reçut l'ordre de retourner dans la Méditerranée, pour empêcher une flotte espagnole de débarquer des troupes à Gênes; il arriva trop tard encore, et ne put empêcher l'amiral Papachim de se retirer dans les ports du royaume de Naples après avoir débarqué 3,000 hommes à Gênes. L'année suivante (1693), d'Estrées sortit de Toulon avec 22 vaisseaux et 30 galères, commandées par le bailli de Noailles, pour aller seconder par mer le maréchal de Noailles, qui faisait le siége de Roses (ou Rosas) en Catalogne. La place ayant capitulé au bout de dix jours de siége, d'Estrées remit à la voile pour aller rejoindre Tourville au cap Saint-Vincent, sur la côte de Portugal. Il n'arriva pas à temps pour prendre part à la glorieuse victoire de Lagos, où Tourville prit sa revanche de la malheureuse journée de La Hogue.

En 1697, d'Estrées reçut l'ordre d'aller appuyer par mer les opérations du duc de Vendôme en Catalogne. Il arriva devant Barcelone avec 20 vaisseaux de guerre et des bâtiments de transport chargés de canons, de mortiers et de munitions. Il lança sur la ville une grande quantité de bombes, qui incendièrent une partie des maisons, et débarqua 800 hommes, à la tête desquels il s'élança intrépidement dans les fortifications ennemies, l'épée à la main. Le 10 août 1697, le prince de Darmstadt, qui défendait Barcelone, capitula. Cette victoire ne contribua pas peu à la paix de Ryswick, après laquelle d'Estrées ramena son escadre à Toulon, où il la désarma.

Pendant la paix, d'Estrées put se livrer à des travaux littéraires et scientifiques, dont il avait conservé le goût à un haut degré. Mais la guerre de la succession d'Espagne étant venue à éclater, il fut appelé, en 1700, à succéder à Tourville, que sa mauvaise santé forçait de quitter le service. Il partit de Brest au printemps de 1701, toucha à Cadix et alla débarquer quelques troupes à Naples. L'année suivante, il fut chargé d'aller prendre à Barcelone, pour le transporter à Naples, le nouveau roi d'Espagne et des Deux-Siciles, Philippe V de Bourbon, petit-fils de Louis XIV. Il appareilla de Toulon le 25 mars 1702, avec 5 vaisseaux, et le 29 il mouillait dans le port de Barcelone. Le 5 avril, Philippe V s'embarquait sur le vaisseau amiral le *Foudroyant* et, le 18, il arrivait à Naples. Le jeune roi donna au comte d'Estrées, pour lui marquer sa satisfaction, le titre de grand d'Espagne de première classe. Louis XIV, ne voulant pas demeurer en reste, créa d'Estrées, en 1703, maréchal de France. Le père du nouveau maréchal vivait encore, et ce fut la première fois qu'on vit ensemble deux maréchaux dans la même famille. Pour se distinguer de son père, d'Estrées prit le titre de maréchal de Cœuvres, du nom d'une de ses terres située dans les environs de Soissons; il était alors dans sa quarante-troisième année. En 1704, le maréchal de Cœuvres prit une part glorieuse à la campagne navale qui se termina par la bataille de Malaga. La flotte française appareilla de Toulon le 22 juillet, sous le commandement en titre du jeune comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et grand amiral de France, mais en réalité sous celui de d'Estrées. Elle se composait de 49 navires de guerre, de 24 galères et d'une trentaine de bâtiments légers. Le 24 août, la flotte française rencontra dans la Méditerranée, à la hauteur de Velez-Malaga, l'armée navale anglo-hollandaise, commandée par l'amiral anglais George Rooke et forte de 55 vaisseaux de guerre, sans compter les brûlots, les galiotes à bombes et 18 bâtiments légers. L'action s'engagea à dix heures du matin d'une manière très-vive. Le lieutenant général Villette-Mursai et son matelot Ducasse, qui commandaient l'avant-garde française, forcèrent celle des ennemis à la retraite. Au corps de bataille, d'Estrées et le comte de Toulouse repoussèrent également l'amiral Rooke. Enfin, à l'arrière-garde, le lieutenant général de Lauzun mit dans le plus grand désordre l'arrière-garde ennemie, composée de Hollandais et commandée par Kallemburg. Le combat finit au commencement de la nuit. La flotte française ne poussa pas plus loin sa victoire et retourna désarmer à Toulon. A la suite de cette campagne, Philippe V envoya à d'Estrées son portrait enrichi de diamants, avec l'ordre de la Toison d'or, et le nomma lieutenant général des mers d'Espagne. Louis XIV, de son côté, lui donna les insignes de ses ordres. En 1707, Jean d'Estrées étant mort, le maréchal de Cœuvres prit le nom de maréchal d'Estrées et succéda à son père dans la vice-amirauté du Ponant, dans le gouvernement du pays nantais, la lieutenance générale de Bretagne et la vice-royauté d'Amérique. Du reste, il ne reprit plus la mer. Après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans, régent, nomma le maréchal d'Estrées président du conseil de marine nouvellement créé et l'éleva au rang de ministre d'Etat. En 1718, d'Estrées fit l'acquisition de l'île Sainte-Lucie, aux Antilles, dans le but d'y établir une colonie française; mais les Anglais, que cette tentative inquiétait, réussirent à faire retirer cette concession par le gouvernement du régent. Dès lors, d'Estrées se consacra exclusivement et s'abandonna tout entier à ses goûts pour les sciences et pour les lettres. Le maréchal d'Estrées possédait très-bien le latin et parlait la plupart des langues de l'Europe avec autant d'élégance que de facilité. Il fut reçu membre de l'Académie française en 1715, à la mort du cardinal d'Estrées, son oncle; puis, un peu plus tard, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il aimait avec passion les livres, les antiquités, les statues et les curiosités de toutes sortes. Saint-Simon rapporte qu'il passait ses journées à entasser volumes sur volumes dans son hôtel, à rassembler des plans, des cartes, des descriptions des ports de tous les pays du monde, des statues, des bas-reliefs antiques, des médailles, des pierres gravées, et à thésauriser enfin toutes les raretés possibles. Lorsque le czar Pierre le Grand vint à Paris, il alla visiter le maréchal d'Estrées à son château d'Issy, près de Paris, et, à son retour à Saint-Pétersbourg, il lui donna une marque de son estime et de son bon souvenir en lui envoyant avec son portrait des cartes et des plans, ainsi que les meilleurs ouvrages russes publiés sous son règne. Le maréchal d'Estrées mourut dans sa soixante-dix-septième année. Son éloge fut prononcé par un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

ESTRÉES (Jean D'), prélat français, frère du précédent, né en 1666, mort en 1718. Il entra dans l'état ecclésiastique et remplit plusieurs missions politiques en Espagne et en Portugal. Jean d'Estrées était un intrépide courtisan. C'est lui qui disait un jour à Louis XIV, qui se plaignait de perdre ses dents : « Qui est-ce qui a des dents, sire? » En 1718, il fut nommé archevêque de Cambrai, mais il mourut avant d'avoir été sacré. S'il n'eut pas la chance de succéder à Fénelon comme évêque, il eut celle de succéder à Boileau comme académicien. Il n'avait rien fait pour mériter l'un ou l'autre honneur, mais d'Alembert juge que, pour remplacer un homme illustre, l'Académie avait besoin d'un nom respectable. On ne cite du *respectable* académicien ni une ligne de prose ni une ligne de vers.

ESTRÉES (Louis-Charles-César LETELLIER, marquis de COURTANVAUX, duc D'), maréchal de France, petit-fils de Louvois, né en 1697, mort en 1774. Il servit d'abord en Espagne à la tête d'un régiment (1719) sous le nom de *chevalier de Louvois*, prit part aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien, d'Urgel, puis fut envoyé avec son régiment à Wissembourg, (Alsace), où s'était réfugié le roi Stanislas. A cette époque, il osa demander au roi détrôné la main de sa fille; mais celui-ci exigea, pour consentir à cette union, que le chevalier obtînt le titre de duc, et le régent lui refusa cette grâce. Le chevalier de Louvois devint maréchal de camp en 1735, et prit le nom de marquis de Courtanvaux, qu'il échangea, en 1737, contre celui de comte d'Estrées, dont il venait d'hériter du chef de sa mère. Il combattit de 1741 à 1744 sous le maréchal de Belle-Isle, fut ensuite nommé lieutenant général et contribua puissamment, en cette qualité, à la victoire de Fontenoy (1748). Créé maréchal de France en 1757, il battit la même année le duc de Cumberland près de Hastembeck, mais dut aussitôt céder le commandement au duc de Richelieu, que des intrigues de cour avaient fait nommer à sa place. Il fut fait ministre d'Etat en 1758 et créé duc en 1763. Il mourut sans laisser de postérité.

ESTRÉES-SAINT-DENIS, bourg et comm. de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. O. de Compiègne; pop. aggl., 1,342 hab. — pop. tot., 1,364 hab. Fabriques de cordes, de toiles, de briques. Commerce de chevaux et de vaches flamandes.

ESTRELAGE s. m. (è-stre-la-je — du lat. *sextariale*, setier). Anc. fin. Droit perçu sur chaque setier de certaines denrées.

— Féod. Droit perçu par certains seigneurs sur les voitures chargées de sel qui traversaient leurs terres.

ESTRELDE s. f. (è-strèl-de — altérat. d'*astrild*, nom vulgaire d'une des espèces du genre). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des moineaux, et dont l'espèce type est appelée aussi sénégali rayé.

ESTRELDINÉ, ÉE adj. (è-strèl-di-né — rad. *estrelde*). Ornith. Qui ressemble à une estrelde.

— s. m. pl. Famille de passereaux conirostres, remarquables par le vif éclat de leurs couleurs.

— Encycl. La famille des *estreldinés* renferme un grand nombre de genres, tous jolis de plumage et faisant l'ornement de nos volières sous les noms de sénégalis, de bengalis, etc., bien qu'ils soient répandus surtout en Asie et en Afrique, ainsi que dans plusieurs îles adjacentes, telles que Madagascar, Bourbon, l'île de France, Java, etc. Toutes les espèces de cette famille sont des oiseaux familiers et destructeurs, en un mot de vrais moineaux. Ils s'approchent des cases, viennent jusqu'au milieu des villages et se jettent par grandes troupes dans les champs semés de millet, car ils aiment cette graine de préférence à toute autre; ils aiment aussi à se baigner. Les voyageurs disent que les nègres mangent certains petits oiseaux tout entiers, avec leurs plumes, et que ces oiseaux ressemblent aux linottes. Les sénégalis doivent être du nombre; car, au temps de la mue, ces oiseaux ressemblent aux linottes. On les prend au Sénégal sous une calebasse qu'on pose à terre, la soulevant un peu et la tenant dans cette situation par le moyen d'un support léger auquel est attachée une longue ficelle; quelques grains de millet servent d'appât; les sénégalis accourent pour manger le millet; l'oiseleur, qui est à portée de tout voir sans être vu, tire la ficelle à propos et prend tout ce qui se trouve sous la calebasse, bengalis, sénégalis, petits moineaux noirs à ventre blanc, etc. Ces oiseaux se transportent assez difficilement et ne s'accoutument qu'avec peine à un autre climat; mais, une fois acclimatés, ils vivent jusqu'à six ou sept ans, c'est-à-dire autant et plus que certaines espèces indigènes : on est même venu à bout de les faire nicher en Hollande, et sans doute on aurait le même succès dans des contrées encore plus froides, car ces oiseaux ont les mœurs très-douces et très-sociables; ils se caressent souvent, se perchent très-près les uns des autres, chantent tous à la fois et mettent de l'ensemble dans cette espèce de chœur. On ajoute que le chant de la femelle n'est pas fort inférieur à celui du mâle.

Les uns n'ont qu'une simple mue, les autres une mue double, c'est-à-dire une mue réelle par chute et renouvellement de plumes, et une mue apparente par mutation progressive des couleurs du jeune âge en celles de l'adulte. Cette dernière mue est un fait constant aujourd'hui, malgré ce qu'en a pu dire Mauduyt, qui ne voulait pas en croire même ses yeux.

ESTRELIN adj. (è-stre-lain). Métrol. Forme ancienne du mot STERLING.

ESTRELLA, rivière de l'Amérique centrale, Etat de Costa-Rica. Elle a sa source dans les montagnes situées au centre de cet Etat et tombe dans l'océan Pacifique, près de Quaypo, après un cours de 96 kilom.

ESTRELLA-DO-SUL, contrée très-accidentée du Brésil, prov. de Minas-Geraes. Elle est célèbre par la découverte qui y a été faite du gros diamant qui porte le même nom (Etoile du Sud).

ESTRELLA (PORTO-DA-), ville du Brésil, province et à 9 kilom. N. de Rio-Janeiro; 4,500 hab. Cette ville est située sur l'Inhomerin, à 5 kilom. de son embouchure, dans le fond de la baie de Nietheroy. C'est un port très-fréquenté et un entrepôt de commerce entre Rio-Janeiro et Minas-Geraes. Chambre municipale, justice de paix, tribunal de jury, délégation de police, écoles primaires pour les deux sexes.

La montagne qui se trouve en face de cette ville porte aussi le nom d'Estrella, ainsi qu'une partie de la Borborema à Rio-Grande-do-Norte, et une colonie fondée en l'année 1862, dans le municipe de Taquary, par des Brésiliens, des Allemands, des Danois et un Français. Cette colonie est florissante.

ESTRELLA (SERRA DA), chaîne de montagnes du Portugal, fort basse en général et de composition calcaire. Elle s'étend dans la province de Beira, à l'E., jusqu'à la sierra de Gata en Espagne, et à l'O. jusqu'à la limite septentrionale de l'Estramadure portugaise, point où elle rejoint la serra Alvayazere. Elle a une longueur d'environ 150 kilom., sur une largeur moyenne de 14 kilom.; son plus haut sommet ne dépasse pas 300 mètres. Elle est la continuation de la sierra espagnole de Guadarama et sépare le bassin du Tage de celui du Douro.

ESTRELLA (Jean-Cristoval CALVETE), littérateur espagnol qui vivait au XVIe siècle. Il s'attacha à la personne du fils de Charles-Quint et écrivit le récit d'un voyage qu'il fit en Belgique avec ce prince en 1549. Ce *Très-heureux voyage*, publié à Anvers (1552, in-fol.), est un livre fort curieux et même fort important pour l'étude des mœurs et des usages de l'époque. Estrella a produit quelques autres ouvrages moins considérables : *Encomium* (Anvers, 1560); *El tumulo imperial* (Valladolid, 1559, in-4°).

ESTREMADURE. V. ESTRAMADURE.

ESTREMERA, ville d'Espagne, prov. et à 46 kilom. S.-E. de Madrid, sur la rive droite du Tage; 3,195 hab. Commerce de grains et d'huile. Belle église.

ESTREMOS ou **ESTREMEZ**, ville de Portugal, prov. d'Alentejo, à 39 kilom. N.-E. d'Evora, à 149 kilom. E. de Lisbonne, au pied d'une colline, ramification de la serra de Portalegre; 5,200 hab. Fabrique de faïence et d'alcarazas. Commerce de quincaillerie; carrières de marbre de bonne qualité dans les environs. Place forte, défendue par une bonne citadelle, ch.-l. de la 7e division militaire, Estremos, bâtie en partie sur une hauteur, en partie dans une vallée fertile, se divise en ville haute et en ville basse; elle possède un vaste arsenal bien pourvu d'armes, des rues larges aboutissant à une grande place entourée de beaux bâtiments, trois églises et plusieurs couvents. ‖ Ville du Brésil, prov. de Rio-Grande-do-Norte, sur les bords du lac de Guajiru, à 25 kilom. N. de Natal et à 19 kilom. de la mer; 2,300 hab. Commerce de sucre, de coton et de bois de construction.

ESTRÈNE s. f. (è-strè-ne). Forme ancienne du mot ÉTRENNE. ‖ Redevance payée sous forme de don volontaire. ‖ Vieux mot.

ESTRIBILHO s. m. (è-stri-bi-llo; *ll* mll.). Chorégr. Danse portugaise, sur une mesure à 6/8. ‖ Chanson dont on accompagne cette danse.

ESTRICHÉ (Eustache-François GUÉRIN D'), comédien français qui épousa la veuve de Molière. V. GUERIN D'ESTRICHÉ.

ESTRIF s. m. (è-striff — du germanique : anc. haut allem. *strit*, combat; angl. *to strive*, combattre). Combat, dispute, querelle :

En cet *estrif* la servante tomba.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot. ‖ On a dit aussi ÉTRIF et ESTRIS.

ESTRIF, IVE adj. (è-striff, i-ve. — V. l'étym. du mot précédent). Rétif. ‖ Vieux mot.

ESTRIGON, rivière de France. Elle prend sa source dans les landes de Sen (Landes), baigne Labrit, Brocas, Cère, Uchacq, et se perd dans la Midouze, à 6 kilom. en aval de Mont-de-Marsan, après un cours de 40 kilom.

ESTRIGUE s. m. (è-stri-ghe). Techn. Four où l'on met les glaces pour les recuire et les dresser.

ESTRIQUE s. f. (è-stri-ke. — Ce mot se rapporte au germanique : ancien allemand *strichan*, frotter, passer légèrement sur, raser; allemand *streichen*; anglais *strike*; danois *stryge*; suédois, *stryka*; hollandais *strijken*, d'une racine primitive sanscrite *starg*, *strag*, presser, serrer, frotter, étendre, d'où aussi le latin *stringo*, le grec *strangeuô* et l'irlandais *streangaim*, étreindre. Les formes germaniques données plus haut, par l'addition de l'allemand *holz*, danois *holt*, suédois *træd*, hollandais *stok*, morceau de bois, ont formé les composés : allemand *streichholz*, danois *stryghollt*, suédois *stryktræd*, hollandais *strijkstok*, radoire, racloire. Chez nous, le mot *estrique* désignait de même, dans l'origine, un bâton que l'on passait légèrement sur la mesure pour en faire tomber le grain excédant, d'où *estriquer*, mesurer avec l'*estrique*. Nous trouvons toutes ces expressions employées dans les ordonnances du marché au blé de Douai du 5 mars 1233 : « Art. 16. Que nul mesureur ne mesure de mesure qui ne soit enseignée du Douaisien, sur 10 livres d'amende et estre banni de la ville. Comme aussi que nul n'*estrique d'estrique* qui ne soit enseignée et ait pleinement 6 poulces de tour, sur le fourfait de 100. — Art. 17. Que chascun mesureur mette le poulce en la moyenne de l'*estrique*, et *estrique* oultre la mesure, sur peine de 10 livres et perdre son mesurage quarante jours). Couteau de bois flexible dont on se sert pour estriquer les formes à sucre. ‖ Outil qui sert à l'étendage du verre à vitres dans les fours à étendre.

ESTRIQUER v. a. ou tr. (è-stri-ké — rad. *estrique*). Boucher avec de la terre les fentes qui se produisent dans les formes à sucre quand elles sèchent.

ESTRIQUEUR s. m. (è-stri-keur — rad. *estriquer*). Techn. Crochet de bois servant à fouler la terre autour d'une forme à sucre, avant de la rafraîchir.

ESTRIQUEUX s. m. (è-stri-keu — rad. *estriquer*). Techn. Outil ayant à peu près la forme d'un gland, qui sert à finir l'intérieur du fourneau des pipes.

ESTRIVEMENT s. m. (è-stri-ve-man — rad. *estrif*). Querelle, discussion. ‖ Vieux mot.

ESTRIVER v. a. ou tr. (è-stri-vé — rad. *estrif*). Combattre, attaquer, quereller. ‖ Discuter. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Etre en querelle. ‖ Vieux mot.

ESTRIVEUR, EUSE adj. (è-stri-veur, eu-ze — rad. *estriver*). Querelleur. ‖ Vieux mot.

ESTRIVIÈRE s. f. (è-stri-viè-re — autre forme du mot *étrivière*). Techn. Nom donné à des bouts de corde attachés aux arbalètes des liserons, dans le tissage de la soie.

ESTROBELLON s. m. (è-stro-bèl-lon — du gr. *strobos*, tourbillon). Anc. mar. Tempête. ‖ Se disait sur la Méditerranée.

ESTROFFE s. f. (è-stro-fe). Manége. Corde qu'on attache à la queue d'un cheval qui marche en tête et qu'on passe au cou du cheval suivant, pour les faire marcher à la file.

ESTROICT s. m. (è-stroi — ancienne forme du mot *étroit*). Anc. mar. Détroit : *En la mer Méditerranée, le gouffre de Ittalie, Montaigentan, Plombin, Capo Mellio en Laconie, l'*ESTROICT *de Gilbathar, le far de Messine et aultres.* (Rabelais.)

ESTROITURE s. f. (è-stroi-tu-re — rad. *estroit*, qui s'est dit pour *étroit*). Etat de ce qui est étroit. ‖ Vieux mot.

ESTROK (Salomon), rabbin du XIVe siècle, dont le véritable nom était **Esdras**. On ne sait rien de sa vie, mais on possède de lui plusieurs ouvrages : un *Commentaire littéral et grammatical sur le Pentateuque*, un *Commentaire littéral et cabalistique sur les premiers prophètes* et sur les livres de *Josué*, des *Juges* et des *Rois* (1396); le *Mystère* ou le *Secret du Seigneur*, commentaire du commentaire d'Aben Ezra sur le *Pentateuque*. Ces trois ouvrages se trouvent manuscrits à la bibliothèque Bodléienne.

ESTROPE s. f. (è-stro-pe — angl. *strop*, même sens). Mar. Anneau en cordage généralement fourré, appliqué dans les cannelures ou engoujures des caisses de poulies, des cosses, et entourant complétement ces objets : *L'*ESTROPE, *outre qu'elle augmente la solidité des poulies, cosses ou margouillets, sert encore, à l'aide du fouet de l'aiguillette dont elle est généralement munie, à frapper ces objets sur un point déterminé.* (Vial du Clairbois.) ‖ *Double estrope*, Estrope formée par deux cordages dont chacun garnit une des deux engoujures dont on munit dans ce cas la poulie. ‖ *Estrope de culasse*, Espèce d'élingue ou d'erse capelée au bouton de culasse, et qui sert à crocher la poulie simple du palan de retraite dans un amarrage à la serre. ‖ *Estrope de hauban*, Boucle faite avec plusieurs tours de filin, amarrée sur la partie inférieure d'un hauban, et servant à crocher la poulie supérieure des palans de ridage. ‖ *Estrope de marchepied*, Etrier qui soutient les marchepieds des vergues. ‖ *Estrope de gouvernail*. V. ERSE DE GOUVERNAIL. ‖ *Estrope de vergue*. V. ERSE DE VERGUE. ‖ *Valet-estrope*, Syn. d'ERSEAU.

— Pêche. Ligne attachée sur la maîtresse corde, dans la pêche aux haims.

ESTROPÉ, ÉE (è-stro-pé) part. passé du v. Estroper : *Poulie* ESTROPÉE.

ESTROPER v. a. ou tr. (è-stro-pé — rad. *estrope*). Mar. Ceindre d'une estrope : ESTROPER *une poulie*.

ESTROPIAT s. m. (è-stro-pi-a — rad. *estropier*). Soldat estropié qui mendie. Vieux en ce sens. ‖ Gueux de profession, qui est estropié ou qui feint de l'être.

ESTROPIÉ, ÉE (è-stro-pi-é) part. passé du v. Estropier. Privé de l'usage d'un ou de plusieurs membres : *Un soldat* ESTROPIÉ. *Un ouvrier* ESTROPIÉ. *On n'est pas tant* ESTROPIÉ *quand on l'est du bras ou de la jambe que quand on l'est de la bourse.* (D'Ablanc.)

— Fam. Défiguré, dénaturé, mal dit, mal prononcé, mal exprimé : *Des mots* ESTROPIÉS. *Un rôle* ESTROPIÉ. *Une pensée mutilée et* ESTROPIÉE *est une pensée dont le sens n'est pas complet.* (Le P. Bouhours.) ‖ Incomplet : *Quelle différence de ce plaisir* ESTROPIÉ, *si je puis parler de la sorte, à celui que le même air ferait éprouver s'il était chanté dans le goût et l'esprit qui lui conviennent!* (D'Alemb.) ‖ Mal agencé, mal combiné, ou dont les proportions ne sont pas gardées : *Si j'examinais ici les bâtiments de Paris, je prouverais qu'il en est les trois quarts d'*ESTROPIÉS *par fausse hauteur des colonnes.* (Fourier.)

— Pêche. Se dit d'une morue qui n'est pas entière.

— Substantiv. Personne estropiée : *A la suite de toutes les guerres, on aperçoit dans les rues une quantité d'*ESTROPIÉS.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes lépidoptères diurnes, qui, dans le repos, tiennent leurs ailes supérieures relevées et les ailes inférieures étalées, de telle sorte qu'ils paraissent avoir les ailes luxées; telles sont les espèces du genre hespérie.

— Antonymes. Ingambe, valide.

— Encycl. Le mot *estropié* nous arrive au fond d'une sébile de cul-de-jatte, perché sur des béquilles ou à califourchon sur une bosse. « Tout est bien dans la nature, » a dit le doux Fénelon; tout y prouve la puissance et la bonté du Créateur; et, pour démontrer sa thèse, Fénelon déploie à nos yeux le riche manteau de la nuit, semé d'étoiles, ou nous fait assister au flux et au reflux des mers; il nous conduit au pied d'un arbre, il en mesure le tronc et en fait couler la séve... C'est du pus qui découlerait des membres tordus, malingres, pourris et cariés des *estropiés*. Non, non, monseigneur, tout n'est pas pour le mieux dans ce pire des mondes possibles, n'en déplaise à Leibnitz et à ses disciples. La guerre s'y prend autrement que la maladie; ses canons, ses boulets, ses obus cassent les os, mais elle le fait au grand jour, avec une célébrité brillante, à coups de canon et à coups de sabre; elle leur enlève des membres, mais elle leur laisse le plus souvent la santé. Ses *estropiés*, à elle, ont bonne mine, bonne humeur; on les reconnaît. Elle a d'ailleurs eu soin de leur mettre un petit signe rouge à la boutonnière et un brevet de pension dans la poche. Mais la nature fait sa besogne mystérieusement, dans l'ombre; elle roule des bosses, invente des difformités, coule sournoisement de l'humeur au lieu de moelle dans les os de ses parias; elle tord le poulet dans l'œuf et noue l'enfant dans le ventre de sa mère; puis elle laisse tomber tout à coup au milieu de la rue les fantoches disloqués, détraqués et lugubres, et les voilà qui s'en vont chétifs, laids, hideux, et, heureusement, impuissants; ils mourraient là si la pitié ne les ramassait pas; ces pauvres êtres sont condamnés à devenir des mendiants et des gueux. On se souvient de la cour des Miracles, cette caserne générale des *estropiés*. Ils avaient ramassé dans un coin tous leurs membres épars comme des ossements dans un charnier, et à certains jours ils se jetaient dans Paris près des bornes. Les scrofuleux ouvraient leur plaie comme une bourse, et les culs-de-jatte tendaient leurs sébiles; Paris y laissait tomber des sous, et, le soir, tous les membres gangrenés de cette république des *estropiés* se partageaient l'aumône de la moderne Babylone. Aujourd'hui, il n'y a plus de cour des Miracles, mais il y a, comme il y aura toujours, des *estropiés*. On les voit mendier, jouer de l'orgue; on les trouve partout, à la porte des églises, sur les boulevards les jours de fêtes nationales, avec des figures confites comme s'ils craignaient que leurs malheurs ne suffissent pas à attendrir les cœurs des heureux de ce monde.

ESTROPIEMENT s. m. (è-stro-pi-man — rad. *estropier*). Action d'estropier; état d'une personne estropiée : *L'*ESTROPIEMENT *de cinquante mille hommes est une bagatelle pour un conquérant.*

ESTROPIER v. a. ou tr. (è-stro-pi-é — de l'ital. *stroppiare*, dont l'origine est inconnue. L'Italien Ferrari le dérive du latin *torquere*, opinion qui n'a pour elle aucune vraisemblance. Ménage rapporte la forme italienne au grec *strepein*, qui signifie tordre, d'où le bas latin *stropium*, l'italien *stroppiare* et le français *estropier*. Diez propose par conjecture le latin *extorpidare*, rendre roide, engourdi. Muratori fait mention de *turpis*, laid; mais tout cela est incertain. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous estropiions, que vous estropiiez*). Priver de l'usage d'un ou de plusieurs membres : *Il a fait une chute qui l'*A ESTROPIÉ *pour toute sa vie. Il a reçu sur le bras deux coups de sabre qui ont failli l'*ESTROPIER. *Une paralysie l'*A *complétement* ESTROPIÉ. *Les coups de poing que les portefaix se donnent pour se flatter seraient capables d'*ESTROPIER *des personnes délicates.* (Malebr.)

On ne se saurait trop méfier des coulisses,
On peut trop aisément s'y faire *estropier*.
TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Gâter, dénaturer, mal rendre, mal exprimer : ESTROPIER *des noms propres. Vous* ESTROPIEZ *ma pensée. Ils* ONT ESTROPIÉ *un morceau de Rossini. Ce que je crains, ce sont les acteurs, et je prendrais plutôt le parti de faire imprimer l'ouvrage que de le faire* ESTROPIER. (Volt.) *Avec leur manière d'*ESTROPIER *le français et d'avoir toujours l'air de planer dans les nues, ces Allemands sont les plus habiles crocheteurs de secrets!* (Balz.) *Si Saint-Simon avait voulu retoucher et corriger, il* AURAIT *gâté et* ESTROPIÉ *son œuvre.* (Sainte-Beuve.)

. . . Va-t'en faire amende honorable au Parnasse
D'avoir fait à tes vers *estropier* Horace.
MOLIÈRE.

Ah! comme à chaque mot que ta bouche *estropie*
Il murmure, en secret, de ton audace impie!
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Mal agencer, mal combiner, ne pas mettre dans les proportions convenables : ESTROPIER *une figure*.

S'estropier v. pr. Se blesser soi-même ou l'un l'autre, de manière à perdre l'usage d'un ou de plusieurs membres : *Il* S'EST ESTROPIÉ *en tombant du haut d'une échelle. Ne vous battez pas ainsi, vous allez* VOUS ESTROPIER.

— Fig. Gâter son propre ouvrage :

Voulant se redresser, soi-même on *s'estropie*,
Et d'un original on fait une copie.
BOILEAU.

ESTROUIF s. m. (è-strou-iff). Mar. Tolet d'aviron.

ESTUAILLE s. f. (è-stu-a-lle; *ll* mll.). Magasin de sel. ‖ Vieux mot.

ESTUAIRE s. m. (è-stu-è-re — latin *æstuarium*, mot formé de *æstus*, flux de la mer, marée, et qui désigne le lieu où le flot pénètre. *Æstus* signifie proprement bouillonnement, grande chaleur, et se rattache, de même que *æstas*, chaleur, été, et *ædes*, foyer, demeure, à un radical identique à la racine sanscrite *idh*, *indh*, brûler, enflammer, d'où, entre autres dérivés : le sanscrit *idhma*, *indhana*, *êdha*, *êdhas*, bois à brûler, *êdhatu*, feu, *aidh*, *aidha*, flamme. A la même famille appartiennent aussi le grec *aithein*, brûler, être ardent, *aithos*, feu, *aithêr*, air pur, air subtil des régions supérieures; l'anglo-saxon *âd*, bûcher; ancien allemand *eit*, bûcher et feu, *eitjan*, cuire; le kymrique *aidd*, chaleur, irlandais *aedh*, feu). Géogr. Sinuosité du littoral, qui n'est couverte d'eau qu'à la marée haute. ‖ Embouchure d'un fleuve formant une espèce de golfe : *Les rivages de l'*ESTUAIRE *girondin encadrent de vastes nappes d'eau où l'on peut étudier tous les phénomènes des courants et des marées.* (Reclus.) *Les végétaux dont est formée la houille se sont accumulés dans des* ESTUAIRES *aux embouchures de larges rivières.* (A. Maury.)

— Antiq. rom. Etang maritime où l'on nourrissait des poissons.

ESTURGEON s. m. (è-stur-jon — du germanique : anc. haut allem. *sturio*, allem. *stœr*, même sens). Genre de gros poissons, type de l'ordre des sturioniens : *A cause de son prix et de sa rareté, l'*ESTURGEON *ne paraît guère dans son entier que sur les tables souveraines.* (Grimod.)

A son souper, un glouton
Commande que l'on apprête
Pour lui seul un *esturgeon*.
Il n'en laissa que la tête.
LA FONTAINE.

— s. m. pl. Groupe de poissons cartilagineux, ayant pour type le genre esturgeon. On dit mieux STURIONIENS. V. ce mot.

— Encycl. Ce genre de poissons cartilagineux, dont le nom scientifique est *acipenser*, forme le type de l'ordre des *sturioniens* ou *chondroptérygiens à branchies libres*. Les *esturgeons* présentent les formes générales des squales; leur corps est garni d'écussons osseux, implantés sur la peau en rangées longitudinales; la tête est cuirassée extérieurement; la bouche, petite, placée sous le museau, portée sur un pédicule à trois articulations, plus protractile que celle des squales, est dépourvue de dents; l'os palatin est soudé aux maxillaires supérieurs; les lèvres, qui sont entières ou divisées, présentent dans leur épaisseur des vestiges d'os intermaxillaires; les narines et les yeux sont placés de côté; il n'y a point de traces extérieures d'oreille interne; le labyrinthe est renfermé tout entier dans les os du crâne; derrière la tempe est un évent qui conduit aux ouïes; la vessie natatoire est très-grande et communique par un large trou avec l'œsophage. La nageoire dorsale est placée en arrière des ventrales, et l'anale en dessous; la caudale entoure l'extrémité de l'épine et présente en dessous un lobe saillant, mais plus court que la pointe principale. Outre ces caractères génériques, les *esturgeons* se reconnaissent à leur forme allongée, à leur museau plus ou moins proéminent, suivant les espèces, à la présence d'un opercule qui recouvre l'ouverture branchiale; la valvule de leur intestin est en spirale, et le pancréas forme, comme chez les squales, une glande conglomérée. Leurs couleurs sont généralement ternes. Les espèces se distinguent entre elles par le nombre et la nature des écussons dont leur corps est armé. Leur taille, très-variable, dépasse quelquefois 8 mètres. Mais, s'ils ressemblent aux squales par la forme et les dimensions, ils leur sont inférieurs en force musculaire, quoiqu'ils soient bien doués sous ce rapport. Leur bouche, plus petite, ne présente que des cartilages plus ou moins ossifiés, au lieu de ces dents aiguës, longues et menaçantes qui caractérisent le requin et ses congénères. Aussi les *esturgeons* ont-ils des mœurs beaucoup plus pacifiques, que l'on a attribuées à tort à un instinct naturel de douceur, et qui ne sont qu'une conséquence de leur faiblesse. Leur voracité est, en effet, très-grande; l'énorme volume de ces poissons doit faire penser qu'il leur faut une quantité considérable de proie, grosse ou petite. Ils dévorent un nombre prodigieux d'êtres vivants, qu'ils avalent tout entiers ou à demi broyés entre leurs mâchoires cartilagineuses, l'absence de dents ne leur permettant pas de les déchirer. Le *huso*, la plus grande espèce du genre, avale ainsi de jeunes phoques, des oiseaux nageurs, ou même des substances non alimentaires, mais propres à remplir la vaste capacité de son estomac. En général, les autres *esturgeons* ne se nourrissent guère que de vers, de poissons faibles, de petite taille, ou de leurs œufs. Les petites espèces et les jeunes sujets sucent plutôt qu'ils ne mangent. On a prétendu, mais c'est au moins exagéré, que ces poissons n'avalaient jamais de nourriture grossière; de là l'expression proverbiale qui a cours dans certains pays : *Sobre comme un esturgeon*.

On connaît huit espèces d'*esturgeons*, également réparties entre l'Europe et l'Amérique du Nord. On les trouve dans toutes les mers de ces deux parties du monde. Au printemps, ils remontent, souvent en troupes nombreuses, les grands fleuves et leurs affluents, et arrivent jusque dans les lacs. C'est là que s'effectue leur propagation; leur fécondité est prodigieuse; leurs œufs égalent quelquefois le tiers du poids de l'animal; on en a compté près d'un million et demi dans l'ovaire d'une femelle d'*esturgeon* commun. Les petits descendent à la mer aussitôt après leur naissance et ne remontent plus dans les eaux douces que lorsqu'ils sont adultes. Les autres abandonnent les fleuves vers la fin de l'été et redescendent à la mer, où ils prennent leurs quartiers d'hiver. Quelquefois, néanmoins, les grandes espèces remontent dans les eaux douces, pour se soustraire au froid, et se cachent dans les cavités du rivage. Il paraît que, grâce à la structure de leur appareil respiratoire, qui retient davantage le liquide, les *esturgeons* peuvent vivre assez longtemps à l'air libre. Dans les eaux marines, ils se nourrissent de harengs, de maquereaux et de morues; dans leur remonte, ils mangent des saumons. On a appelé les *esturgeons* « conducteurs des saumons, » parce qu'ils émigrent en même temps. L'*esturgeon* commun (*acipenser sturio*) est l'espèce la plus répandue; il atteint de grandes dimensions : les individus de 4 à 5 mètres de longueur ne sont pas rares. Son museau est pointu; la gueule est ouverte en dessous et placée de telle façon qu'elle touche la terre lorsque l'animal est couché sur le ventre; les mâchoires sont garnies de cartilages assez durs; les lèvres sont divisées en deux lobes au moins, de telle sorte que le poisson peut les avancer ou les retirer à volonté. Entre l'ouverture de la bouche et l'extrémité du museau, on voit quatre barbillons déliés, très-mobiles, vermiformes, qui attirent assez souvent les petits poissons imprudents jusqu'auprès de la gueule de l'*esturgeon*, dont la tête est cachée au milieu des herbes aquatiques. La couleur générale de cette espèce est blanchâtre, avec de petites taches brunes sur le dos et noires sur la partie inférieure du corps. Ce poisson habite toutes les mers de l'Europe et se trouve aussi dans la mer Rouge. Au printemps, comme tous ses congénères, il remonte les fleuves et leurs affluents, souvent assez haut. En 1800, on a pris un *esturgeon* dans la Seine, près de Neuilly. Ceux qu'on prend aujourd'hui dans le Rhône sont moins nombreux et moins gros qu'autrefois, ce qu'on attribue à l'agitation causée par les roues des bateaux à vapeur. Pline rapporte que de son temps on en trouvait de monstrueux dans le Pô; mais l'exagération familière au savant naturaliste ne permet d'accueillir cette assertion qu'avec une certaine réserve. D'après Pallas, ils sont si communs dans l'Oural, qu'ils ont quelquefois endommagé les digues et qu'on a été forcé de les disperser à coups de canon. On ne rencontre guère les *esturgeons* que dans les cours d'eau larges et profonds, soit qu'ils y trouvent plus facilement l'aliment de leur choix, soit qu'une grande masse d'eau soit nécessaire à un poisson d'un si grand volume et qui aime à se mouvoir librement. Il grandit et engraisse dans les rivières profondes et rapides, et peut atteindre un poids de 500 kilogrammes. Dans les eaux douces ou salées dont le fond est très-limoneux, il fouille la vase avec son museau pointu, pour y trouver les vers dont il se nourrit. Il voyage quelquefois par couples, et plus souvent par troupes nombreuses. On ne pêche l'*esturgeon* que dans les fleuves, et au filet; dans la Garonne, c'est au printemps et en été qu'a lieu cette pêche. Quand un individu est pris, on le retire et on l'attache à un bateau, en lui passant une corde qui traverse les ouïes et la gueule; on peut ainsi conserver ces poissons vivants pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on en ait pris assez pour les transporter au marché. On en prend aussi beaucoup dans la Loire; on prétend qu'on présenta à François Ier un *esturgeon* long de 6 mètres, pêché dans ce fleuve. On

ne peut les prendre à l'hameçon. L'*esturgeon*, tant qu'il est dans l'eau, a une force considérable. Quand il a le ventre appuyé, il renverse un homme d'un coup de queue et peut lui casser la jambe; aussi les pêcheurs sont-ils forcés de prendre des précautions; pour l'empêcher de faire usage de son arme dangereuse, ils lui attachent solidement la queue avec la tête en forme de demi-cercle.

Ce poisson a été de tout temps fort estimé pour la délicatesse de sa chair. Athénée raconte que l'*esturgeon* était porté dans les festins par des esclaves couronnés, et précédé de joueurs d'instruments. La chair du dos a, dit-on, le goût du veau, et celle du ventre rappelle la saveur de la chair du cochon; mais on la regarde comme étant de difficile digestion, et convenable seulement pour les estomacs robustes. Non-seulement on la mange fraîche, mais encore on la sale, on la fait mariner ou sécher au soleil, et elle devient alors un objet d'exportation.

La laitance de ce poisson est aussi un mets fort estimé. Enfin, c'est avec ses œufs, comme avec ceux des autres espèces, que l'on prépare le *caviar* ou *kaviac*, mets favori des Russes, également connu dans le reste de l'Europe. Ces deux aliments présentent une certaine importance, car la laite ou laitance atteint le poids de 50 kilogr., et celui des œufs dépasse quelquefois 150 kilogr. Pour préparer le *caviar*, on enlève les œufs aussitôt après la pêche; on les débarrasse des membranes et des filaments qui peuvent s'y trouver mêlés; on les lave bien dans le vin blanc, puis on les met avec du sel dans un tonneau percé de petits trous, et on les presse avec la main. Quelquefois on les écrase, et on obtient ainsi une pâte d'un brun rougeâtre, que l'on met en galettes épaisses d'un travers de doigt et larges comme la paume de la main, et on les fait sécher au soleil. Enfin, on renferme le caviar dans des barriques et on le livre au commerce. A ces usages alimentaires se joint aussi une application industrielle: c'est avec la vessie natatoire des *esturgeons*, mais surtout du grand *esturgeon* ou *huso*, que l'on prépare l'*ichthyocolle* ou *colle de poisson*, employée autrefois en médecine, et aujourd'hui dans l'économie domestique et les arts industriels.

L'Europe possède encore trois espèces d'*esturgeons*, connues sous les noms vulgaires de *huso* ou *hausen*, *scherg* et *sterlet* ou *strelet*. On trouve quatre espèces de petite taille dans les mers de l'Amérique; mais deux d'entre elles ne sont peut-être que des variétés de l'*esturgeon* commun et du sterlet. Ces *esturgeons* ont les mêmes habitudes que ceux des mers de l'Europe; au printemps, ils remontent aussi les fleuves et se répandent dans les grands lacs, souvent en troupes si nombreuses que les indigènes les tuent à coups de flèche. On en fait des pêches abondantes, qui fournissent une ressource pour l'alimentation.

ESTURMEL, ancienne famille française. V. ESTOURMEL.

ESTYENS (*Œstyi*), ancien peuple de la Sarmatie européenne, d'origine finnoise, au N.-E. de la Germanie, près de la mer des Suèves. Leur pays, qui fournissait une grande quantité de succin ou ambre jaune, forme aujourd'hui la province russe appelée Esthonie.

ÉSUBIENS, en latin *Esubiani*, peuple de la Gaule ancienne, dans la province des Alpes maritimes, près des sources de la Durance, à l'E. des Edenates. Leur territoire fait aujourd'hui partie du département des Basses-Alpes, arrondissement de Barcelonnette.

ÉSULE s. f. (é-zu-le — du latin scientifique *esula*, venu de *esum*, supin de *edere*, manger, qui correspond à la racine sanscrite *ad*, restée vivante dans la plupart des langues aryennes: grec *edô*, gothique *itan*, même sens; ancien allemand *ezan*, lithuanien *esti*, ancien slave *iasti* pour *iadti*, irlandais *ithim*, manger, etc., etc. Ces euphorbes sont probablement ainsi nommées parce que l'écorce de leur racine a été employée comme purgatif). Bot. Espèce d'euphorbe, dont le nom est souvent appliqué par erreur à plusieurs autres espèces. ‖ Selon quelques botanistes, Sous-genre d'euphorbes à feuilles linéaires. ‖ *Grande ésule*, Nom donné anciennement dans les pharmacies à l'euphorbe des marais.

— **Encycl.** L'*ésule* est une plante vivace, assez répandue en Europe, mais surtout dans les régions méridionales. Elle habite les coteaux pierreux, les bois sablonneux, les bords des chemins, etc. Sa racine a été employée en médecine par les anciens, pour lesquels elle remplaçait l'ipécacuana, qu'ils ne connaissaient pas; mais il est probable que, sous ce nom d'*ésule*, on confondait, comme on le fait encore quelquefois de nos jours, plusieurs espèces d'euphorbes, qui présentent comme caractère commun des feuilles linéaires et rappelant un peu celles des pins. Pour diminuer l'énergie de ce médicament, on le faisait tremper dans du vinaigre, ou bien on le soumettait à une légère torréfaction. Cette plante sécrète un suc blanc, laiteux, très-âcre et vésicant; son emploi à l'intérieur présente des dangers qui l'ont fait à peu près abandonner par les médecins.

ÉSUS ou **HÉSUS**, divinité gauloise. V. HÉSUS.

ESVRE, rivière de France. Elle naît au-dessus de Varennes (Indre-et-Loire), baigne Ligueil, reçoit la Ligoire, la Riolle, passe à Marcé-sur-Esvre et tombe dans la Creuse, entre La Haye-Descartes et Port-de-Piles, après un cours de 38 kilom.

ESWARD, dieu suprême des sivaïstes, secte des brahmes. C'est le même que Siva.

ÉSYMNÈTE s. m. (é-zi-mnè-te — gr. *aisumnêtês* pour *aisoumnêtês;* de *aisa*, sort, part attribuée par le sort, et *mnêtês*, qui se souvient. Ce mot désigne donc proprement celui qui a soin que personne ne soit privé de sa part. Cette étymologie est certainement préférable à celle de Doderlein, qui fait venir la seconde partie du mot en question du verbe *umnein*, tisser, par on ne sait quelle allusion aux tisseurs. *Mnêtês* se rattache au radical *mna*, qui est dans *mnaomai*, *mnêskô*, *memnêmai*, je me souviens; *mnêmê*, *mnêsis*, mémoire, monument; *mnêmosunê*, souvenir.) Antiq. gr. Ancien titre des princes qui gouvernaient la Macédoine. ‖ Titre du président des jeux. ‖ Titre de l'athlète vainqueur. ‖ Titre des six magistrats qui se succédaient de mois en mois dans l'administration de la ville de Chalcédoine.

— Mythol. gr. Surnom de Bacchus.

ESZEK, ESZEG ou **ESSEK**, ville de l'empire d'Autriche, dans l'Esclavonie, sur la rive droite de la Drave, à 150 kilom. N.-O. de Belgrade, chef-lieu de l'Esclavonie propre et du comitat de son nom; 13,000 hab., dont 9,000 catholiques romains, 2,000 catholiques grecs, les autres protestants ou juifs. Fabriques de cuirs; sériciculture, filatures de soie. Commerce de transit considérable en céréales, bois, bestiaux, fer de Styrie, planches, vins de Baranga, chanvre de Bacs, etc. Foires très-importantes. Eszek, siége de la cour supérieure ou *table banale* de l'Esclavonie, est, en général, régulièrement bâtie; elle possède un collége, un théâtre, un hôpital et un pensionnat militaire. Elle se compose de la forteresse et de trois grands faubourgs, au milieu desquels s'élèvent quelques édifices assez remarquables: tels sont l'hôtel de ville, le palais du comitat, l'arsenal et l'hôtel du gouverneur ou commandant. Cette ville est bâtie sur l'emplacement de la *Mursia* ou *Mursa* des Romains, fondée par l'empereur Adrien; le fort actuel fut construit au XVIIe siècle, après la conquête de l'Esclavonie par Léopold Ier. A la révolution de 1848, Eszek fut occupée pendant quelque temps par le comte de Bathyani au nom du gouvernement insurrectionnel; elle fut reprise par les Autrichiens le 14 février 1849.

ESZTERHAZY, nom d'une famille princière hongroise. V. ESTERHAZY.

ET conj. (é — lat. *et*, allemand *und*, anglais *and*, lithuanien *ir*, russe *i*, sanscrit *iti* ou *atha*, se rapportant au type déterminatif, pronom *iti*, grec *isos*, latin *iste*, celui-ci. Nous conservons aujourd'hui à la conjonction *et* la forme qu'elle avait en latin, mais on l'écrivait fort souvent *e* au XIIe et au XIIIe siècle. En italien, elle est devenue *e*, *ed*, en espagnol *y*, autrefois *e*, en portugais *e*. Dans notre ancienne langue, cette conjonction s'employait pour *même*, comme en latin *et* se mettait pour *etiam*. Curtius croit que le latin *et* appartient à la même famille que *etiam*, aussi, encore, et *at* dans *atavus*. Il rattache au même groupe de mots le grec *eti*, encore, et le sanscrit *atha*, ultérieur, *ati*, outre mesure, extrêmement). Sert à lier entre elles deux parties semblables du discours: *Mon père* ET *ma mère. Bon* ET *sage. Vous* ET *moi. Chanter* ET *boire. Vite* ET *bien. En haut* ET *en bas. On n'a pas dans le cœur de quoi toujours pleurer* ET *aimer.* (La Bruy.) *L'ânesse a la voix plus claire* ET *plus perçante que l'âne.* (Buff.) *Jamais le rire ne donne à la physionomie une expression de sympathie* ET *de bienveillance.* (Lamenn.) *Le fanatisme compte la haine* ET *la vengeance parmi ses devoirs.* (Guizot.) *L'homme* ET *la femme ne sont pas de compagnie.* (Proudh.) *L'âme est un principe ou une substance qui est capable de penser* ET *de connaître, d'aimer* ET *de vouloir.* (Doney.) *Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer* ET *de changer sa constitution.* (Napol. III.)

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq adroit *et* matois.
LA FONTAINE.

— Sert aussi à unir deux propositions: *Les pauvres ont leur fardeau,* ET *les riches ont aussi le leur.* (Boss.) *La domination, c'est la guerre,* ET *la liberté, c'est la paix.* (Lamenn.) *L'homme souffre* ET *croit à la béatitude; il tombe* ET *aspire à la perfection; il passe* ET *prétend à l'éternité.* (Guizot.) *L'insensé gaspille la vie* ET *la dévore.* (P. Leroux.) *La faim fait un trou dans le cœur du peuple* ET *y met la haine.* (V. Hugo.) *Le travail est une arme,* ET *celui qui ne se sert pas de l'arme sainte du travail manque à son premier devoir.* (L. Jourdan.)

— S'emploie quelquefois par emphase: ET *vous n'avez rien répondu!* ET *vous osez le défendre!*

Et nous sommes chrétiens, *et* nous avons des frères,
Et nous expirons sans secours!
C. DELAVIGNE.

— Dans le style biblique, *et* se répète très-fréquemment en tête des diverses propositions: *Au commencement était le Verbe,* ET *le Verbe était en Dieu,* ET *le Verbe était Dieu.* (Saint Jean.)

— Suivi d'un verbe au subjonctif, il a signifié Quand même, quoique, bien que:

Vous le devez haïr, *et* fût-il votre père.
CORNEILLE.

— *Et d'un, et de deux,* Se dit familièrement lorsqu'on énumère différentes choses sur chacune desquelles on veut appuyer: *Vous m'aviez promis mon pantalon pour dimanche sans tenir votre parole;* ET D'UN! *Vous me l'apportez aujourd'hui, il est trop court;* ET DE DEUX.

— *Et cætera.* V. cette expression à son ordre alphabétique.

— Gramm. Lorsqu'il y a dans une proposition plus de deux termes ou de deux membres de phrase, on ne se sert généralement de la conjonction *et* que pour lier le dernier à l'avant-dernier: *Le mari, la femme* ET *les deux enfants. L'homme modeste, spirituel* ET *aimable;* mais on peut la répéter avant chacun des termes ou des membres: *Gouverner, aujourd'hui, c'est calculer, en se levant le matin, ce qu'il faudra d'intrigues,* ET *de violences,* ET *de ruses,* ET *de fourberies,* ET *de crimes souvent, pour atteindre le soir.* (Lamenn.)

Ces concurrents punis, *et* ce sang, *et* ces morts,
Rien, quand je suis vengé, n'excite mes remords.
COLARDEAU.

Quel carnage de toutes parts!
On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur, *et* le frère,
Et la fille, *et* la mère,
Le fils dans les bras de son père!
RACINE.

Pour donner plus d'énergie au discours, on peut même placer la conjonction devant le premier: *L'homme est toujours malheureux,* ET *par ce qu'il désire,* ET *par ce qu'il possède.* (D'Aguess.) *Le luxe corrompt tout,* ET *le riche qui en jouit,* ET *le misérable qui le convoite.* (J.-J. Rouss.) *Le visage humain exerce un grand empire,* ET *sur l'esprit,* ET *sur le cœur.* (Mme de Staël.) *La nature fait contribuer à notre sort* ET *la vérité* ET *l'erreur,* ET *la raison* ET *l'ignorance.* (Azaïs.)

Et le riche *et* le pauvre, *et* le faible *et* le fort
Vont tous également des douleurs à la mort.
VOLTAIRE.

Là courent à la ronde *et* les propos joyeux,
Et la vieille romance, *et* les aimables jeux.
DELILLE.

Aimez la vérité; qu'elle seule vous touche;
Fermez à tout mensonge *et* l'oreille *et* la bouche.
FR. DE NEUFCHATEAU.

On supprime *et:* 1° quand on veut rendre une énumération plus rapide: *Le lion a* LA FIGURE IMPOSANTE, LE REGARD ASSURÉ, LA DÉMARCHE FIÈRE, LA VOIX TERRIBLE. (Buffon.)

Femmes, moines, vieillards, tout était descendu.
LA FONTAINE.

2° Quand les termes de l'énumération sont synonymes ou placés par gradation: *La* FIERTÉ, *la* HAUTEUR, *l'*ARROGANCE *caractérise l'Espagnol. Ce sacrifice, votre* INTÉRÊT, *votre* HONNEUR, DIEU *vous le commande.* (Domergue.) Dans ces sortes de phrases, il n'y a point addition proprement dite, mais substitution d'un mot ou d'une idée à d'autres qui le précèdent.

3° Entre deux propositions commençant chacune par *plus, mieux, moins, autant:* PLUS *la raison acquiert de perfection,* PLUS *l'homme est moralement responsable de ses actions.* MIEUX *vous écouterez,* MIEUX *vous comprendrez.* MOINS *on a de richesses,* MOINS *on a de soucis.* AUTANT *il a de vivacité,* AUTANT *vous avez de nonchalance.* On dira de même: PLUS *vous le presserez,* MOINS *il en fera.* MOINS *vous en direz,* PLUS *il en fera.* (Acad.)

— NOTA. Le rapport étant ici parfaitement établi par les adverbes, il serait illogique de faire usage de la conjonction *et*. Cet abus, néanmoins, se rencontre fréquemment; en voici des exemples: PLUS *les hommes seront éclairés,* ET PLUS *ils seront libres.* (Volt.) PLUS *on voit le monde,* ET PLUS *on le trouve plein de contradictions et d'inconséquences.* (Volt.) PLUS *ils s'accumulent,* ET PLUS *ils se corrompent.* (J.-J. Rouss.)

Plus l'offenseur est cher, *et plus* grande est l'offense.
CORNEILLE.

. . . . . . *Plus* je vous envisage,
Et moins je reconnais, monsieur, votre visage.
LA FONTAINE.

Plus on en tue, *et plus* il s'en présente.
VOLTAIRE.

Plus la fortune rit, *et plus* on doit trembler.
F. DE NEUFCHATEAU.

Il est bon aussi de supprimer cette conjonction avant les mots *puis, ensuite, après,* avec lesquels elle formerait superfétation. Ces fautes sont très-communes, surtout dans la conversation. On va même jusqu'à dire *et puis après,* comme on dit, dans un autre ordre d'idées, *jusqu'au jour d'aujourd'hui.*

ÊTA s. m. (è-ta). Philol. Septième lettre, et troisième voyelle de l'alphabet grec, que l'on prononce *é* dans le système érasmien, *i* dans le système reuchlinien et dans le grec moderne, et que l'on rend généralement par un *é* dans les mots empruntés au grec: *Les Grecs prononcent l'*ÊTA *comme un* i, *le* thêta *comme un* th *anglais, le* bèta *comme un* v, *l'*upsilon *comme un* y, *ainsi de suite. Il est probable que c'est là la prononciation antique; mais l'Université nous enseigne autrement.* (Gér. de Nerval.) ‖ Signe numérique qui vaut 8 avec l'accent supérieur à droite (η'), 8,000 avec l'accent inférieur à gauche (͵η).

ÉTABLAGE s. m. (é-ta-bla-je — rad. *étable*). Rétribution que l'on paye pour la place d'un cheval, d'un bœuf ou d'un autre animal, dans une écurie ou une étable.

— Féod. *Droit d'établage.* V. ÉTALAGE.

— Techn. Entre-deux des limonières d'une voiture.

ÉTABLE s. f. (é-ta-ble — lat. *stabulum*, qui se rattache à une racine restée vivante presque dans toutes les langues aryennes, la racine sanscrite *sthâ*, rester, s'arrêter, d'où *sthâna*, lieu, site, station, puis demeure, maison, ville, etc., d'où aussi *gô-sthâ* ou *gô-sthâna*, la *station* des vaches. En effet, au temps où les troupeaux constituaient encore la principale richesse de la famille et de la tribu, ils étaient, sans doute, trop nombreux pour être renfermés dans des étables, et les lieux de repos ou de refuge consistaient en enclos, en stations, où les pâtres et le bétail se réunissaient pour passer la nuit. Ce n'est que plus tard, quand le travail agricole eut amené le partage du sol, que les troupeaux, plus divisés, purent être abrités d'une manière moins imparfaite; mais le nom resta le même pour l'abri que pour le lieu de repos primitif. Le sanscrit *sthâna* se retrouve encore, comme nom de l'étable, dans le beloutche *thân*, le lithuanien *staine*, le polonais *staynia* et l'albanais *estan*. L'irlandais *stabul* se rapporte au latin *stabulum*). Lieu couvert où l'on enferme les bestiaux, particulièrement ceux qui vivent en troupeau: *Une* ÉTABLE *à bœufs. Une* ÉTABLE *à vaches. Une* ÉTABLE *à porcs. Nettoyer l'*ÉTABLE. *La fosse à engrais doit être construite de manière que les urines des bestiaux de l'*ÉTABLE *puissent y arriver.* (Raspail.) *On loge habituellement le foin, soit dans des meules, soit dans des fenils placés au-dessus des* ÉTABLES. (M. de Dombasle.) *Luther demandait au pape pourquoi l'acquisition de richesses énormes était l'unique souci du Dieu né dans une* ÉTABLE. (Vacquerie.)

Le bœuf sort de l'*étable* et vient tendre la tête
Au joug accoutumé que le bouvier apprête.
A. BARBIER.

Un cerf, s'étant sauvé dans une *étable* à bœufs,
Fut d'abord averti par eux
Qu'il cherchât un meilleur asile.
LA FONTAINE.

— Par ext. Endroit très-malpropre: *Cette chambre est une vraie* ÉTABLE.

— *Etable d'Augias*, Désordre qui a quelque chose de honteux, qui demande une sévère épuration: *Les courtisans auraient bien voulu qu'on nettoyât l'*ÉTABLE D'AUGIAS *avec un plumeau.* (Chamfort.) V. AUGIAS.

— Anc. mar. Avant d'un navire: *L'étrave avait été appelée* ÉTABLE, *comme étant l'endroit le plus sale du navire, à cause du voisinage de la poulaine.* (Romme.) ‖ *S'aborder de franc étable*, En parlant de deux bâtiments, Se heurter violemment par l'avant.

— Astron. Petite constellation située au cœur du Cancer.

— **Encycl.** Une vache plutôt grosse que petite exige un espace de $1^{m},50$ en largeur, sur $2^{m},40$ à $2^{m},60$ en longueur, y compris l'auge et le râtelier. Un bœuf de trait, plutôt fort que de petite taille, exige un espace de $1^{m},35$ en largeur, sur $2^{m},40$ à $2^{m},60$ en longueur, et un bœuf d'engrais de forte taille, le même espace que les vaches. Un passage de 1 mètre est suffisant derrière les bêtes à cornes. La hauteur qu'il convient de donner aux *étables* est de 3 mètres; on la porte souvent à $3^{m},50$. On pratique des ouvertures dans les murs pignons et de face des *étables*, pour en faciliter l'aérage et les éclairer. Le sol de ces constructions doit être incliné de $0^{m},01$ par mètre vers des rigoles pratiquées derrière les animaux, pour donner un écoulement facile aux urines. Ce sol, qu'on surélève de $0^{m},20$, est recouvert d'une aire en pavés larges, pour que les pieds des animaux y reposent facilement; les dalles, les briques, les planches, une couche de ciment hydraulique ou de béton, sont les matériaux qu'il convient d'employer, au moins pour la place où se tient le bétail.

ÉTABLER v. a. ou tr. (é-ta-blé — rad. *étable*). Mettre à l'étable; loger dans une étable: ÉTABLER *des bœufs, des vaches.*

ÉTABLERIE s. f. (é-ta-ble-rî — rad. *établer*). Econ. rur. Réunion de plusieurs étables dans un même corps de bâtiment: *Construire une* ÉTABLERIE.

ÉTABLES, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, sur les côtes de la Manche; pop. aggl., 1,111 hab. — pop. tot., 2,961 hab. Pêche, cabotage. Eglise surmontée d'un beau clocher.

ÉTABLI, IE (é-ta-bli) part. passé du v. Etablir. Fondé, posé, assis, bâti: *Une digue, un mur solidement* ÉTABLIS. *Des baraques* ÉTABLIES *le long des boulevards.* ‖ Elevé, installé: *C'est toujours dans le centre de la propriété que doit être* ÉTABLIE *une faisanderie.* (E. Chapus.) *Les premières fabriques de savon furent* ÉTABLIES *à Savone.* (F. Pillon.) ‖ Qui demeure, qui ne change pas de place, de résidence: *Etre* ÉTABLI *à Paris. On ne reste point toute la journée* ÉTABLI *sur une chaise; on se livre à des jeux d'exercice; on va, on vient.* (J.-J. Rouss.)

— Particulièrem. Qui exerce une profession, une industrie: *Son frère est marchand de vin; il est* ÉTABLI *au faubourg Saint-Antoine. Des princes du sang même allèrent voir Ramponeau; une troupe de comédiens* ÉTABLIS *sur les remparts s'engagea à lui payer une somme considérable pour se montrer seulement sur ce théâtre, et pour y jouer quelques rôles muets.* (Volt.) *Un marchand avait parcouru tout le jour la ville de Montpellier; il avait été visiter tous ses correspondants, accompagné de l'un d'eux, qui, sur le soir, lui dit: « Voulez-vous venir voir* Castor et Pollux? — *Je ne les connais pas, dit-il: il faut que ce soit quelque maison nouvellement* ÉTABLIE. » ‖ Qui jouit d'une position solide et avantageuse: *Celui qui est heureux et bien* ÉTABLI *dans le bonheur ne forme aucun soupçon.* (Mme d'Epinay.) *Pour qu'une autorité soit solidement* ÉTABLIE, *il faut l'asseoir sur l'opinion publique.* (Mirab.) ‖ Marié:

Il est bien naturel, lorsque l'on est jolie,
Jeune, de souhaiter de se voir *établie.*
C. D'HARLEVILLE.

— **Fig.** Institué, formé, décidé; mis en usage: *Le repos n'est* ÉTABLI *qu'afin de nous donner une nouvelle force pour continuer la carrière.* (Mass.) *Quant à l'agriculture, le principe en fut connu longtemps avant que la pratique en fût* ÉTABLIE. (J.-J. Rouss.) *Quoiqu'il ne soit fait mention, pour la première fois, des métropolitains ou des archevêques qu'au concile de Nicée, néanmoins ce concile parle de cette dignité comme d'un degré hiérarchique* ÉTABLI *depuis longtemps.* (Chateaub.) *Aucun impôt ne peut être* ÉTABLI *sans le consentement de la Chambre des députés.* (Dupin.) *Les gouvernements ne sont* ÉTABLIS *que pour l'utilité des peuples.* (L. Pinel.) ‖ Existant, actuellement en vigueur; consacré, universellement usité ou reçu: *Conspirer contre les lois* ÉTABLIES, *contre le gouvernement* ÉTABLI. *Pourquoi n'est-il pas* ÉTABLI *de faire publiquement le panégyrique d'un homme qui a excellé, pendant sa vie, dans la bonté, dans l'équité, dans la douceur, dans la fidélité, dans la piété?* (La Bruy.) *Tout ce qu'on voit dans le monde de plus pompeux et de mieux* ÉTABLI *n'est l'affaire que d'une scène.* (Mass.) *On aime à établir ailleurs ce qu'on trouve* ÉTABLI *chez soi.* (Montesq.) *Un usage assez généralement* ÉTABLI *entre les hommes qui cultivent l'art de guérir, c'est de ne point recevoir d'honoraires les uns des autres.* (Cadet-Gassicourt.) *La loi mosaïque prononçait la peine de mort contre toute tentative pour changer le culte* ÉTABLI. (Renan.)

Ainsi juge le monde: une fois *établie*,
La renommée en mal n'est jamais abolie.
FR. DE NEUFCHATEAU.

‖ Basé, motivé, prouvé: *Une opinion* ÉTABLIE *sur de simples apparences. Quelque couleur que les hommes pussent donner à leurs usurpations, ils sentaient assez qu'elles n'étaient* ÉTABLIES *que sur un droit précaire et abusif.* (J.-J. Rouss.) *L'univers est* ÉTABLI *sur les lois de la justice.* (Proudh.) *Une vérité solidement* ÉTABLIE *suffit pour faire crouler à la longue une multitude d'erreurs.* (P. Leroux.)

— Mar. *Navire établi*, Celui dont toutes les voiles sont parfaitement disposées pour l'allure, la direction qu'on désire lui donner. ‖ *Voile établie*, Voile bien étarque, bien orientée pour produire le maximum d'effet utile.

ÉTABLI s. m. (é-ta-bli — rad. *établir*). Grosse table longue et étroite, sur laquelle les ouvriers de certaines professions posent les pièces qu'ils travaillent: *Un* ÉTABLI *de serrurier, de ferblantier. Quand il s'agit de vivre, il vaut mieux que le sculpteur ait sur son* ÉTABLI *le modèle d'un flambeau, d'un garde-cendres, d'une table, qu'un groupe et une statue.* (Balz.)

En passant par la France, allez voir à l'ouvrage,
Sur son rouge *établi*, le sombre menuisier
Travaillant un coupable et le rognant d'un pied.
A. BARBIER.

‖ Table haute sur laquelle les tailleurs travaillent les jambes croisées.

— **Encycl.** Chaque corps d'état a son *établi;* mais, dans la plupart des métiers, l'*établi* n'est simplement qu'une table sur laquelle l'ouvrier fait reposer l'objet qu'il travaille et où il place ses outils. C'est dans l'état de menuisier que l'*établi* prend une véritable importance et doit être construit conformément à des règles précises.

L'ancien *établi* de menuisier était formé d'un dessus de table d'orme ou de hêtre, de $0^{m},35$ à $0^{m},40$ de largeur sur $2^{m},90$ ou 3 mètres de longueur et $0^{m},10$ ou $0^{m},15$ d'épaisseur. Cette table était supportée par quatre forts pieds carrés, ajustés à tenons et mortaises et à enfourchement en queue d'aronde avec la table; de quatre fortes traverses, destinées à consolider les pieds, avec lesquels elles étaient assemblées à tenons et mortaises, et d'un fond cloué par-dessous les traverses. La table était percée de plusieurs trous, de $0^{m},02$ à $0^{m},03$, destinés à recevoir les valets, outils de fer servant à fixer l'ouvrage d'une manière solide. La presse ou étau se plaçait sur un des montants, au moyen d'une pièce de bois serrant le travail par l'intermédiaire d'une vis mobile. A $0^{m},08$ environ du bout de l'*établi*, on faisait un trou carré de $0^{m},05$ de côté, perpendiculairement à la surface de la table, et bien dressé intérieurement. On y faisait entrer de force un morceau de bois dur carré, ou un morceau de fer de forte dimension, portant par derrière un fort ressort, et par devant quelques pointes saillantes propres à retenir la pièce à travailler. Sur la face opposée à l'étau, on fixait une planchette attachée par des vis sur des tasseaux qui l'éloignaient de la table de $0^{m},01$ à $0^{m},02$, de manière à former un râtelier pour placer les outils emmanchés, tels que ciseaux, bédânes, etc. On ajustait des tiroirs sous la table de l'*établi* pour serrer les outils.

Depuis quelques années, cet établi primitif a reçu un grand nombre de perfectionnements, pour lesquels nous renvoyons aux ouvrages spéciaux.

ÉTABLIR v. a. ou tr. (é-ta-blir — lat. *stabilire;* de *stabilis*, stable). Poser, asseoir, fixer, construire, élever: ETABLIR *les fondements d'une maison, d'une église.* ETABLIR *une statue sur un piédestal.* ETABLIR *un mur autour d'un parc.* ETABLIR *un barrage dans un cours d'eau.* ETABLIR *un camp dans une plaine.* ‖ Fonder, créer: ETABLIR *une fabrique, une manufacture, une usine, une imprimerie, une industrie. A peine le czar* EUT-*il* ÉTABLI *des imprimeries, qu'on s'en servit pour le décrier.* (Volt.) *C'est Pierre Alexiowitz qui* A ÉTABLI *les hussards en Russie.* (Volt.)

— Fixer d'une façon permanente: ETABLIR *sa résidence à Paris.* ‖ Installer, fixer la demeure de: ETABLIR *un ami dans son logement.* ETABLIR *une garnison dans une forteresse, une armée dans un campement.*

— Former, mettre en œuvre, disposer: ETABLIR *un blocus, une croisière.* ETABLIR *un siége. La police* AVAIT ÉTABLI *une souricière.*

— Particulièrem. Doter d'un état, mettre dans une position stable et indépendante: *Il en coûte pour* ÉTABLIR *ses enfants.* ‖ Marier, mettre en ménage: *Il y avait des gens qui mettaient dans la tête à votre frère que, puisque je venais de vous marier, il fallait aussi l'*ÉTABLIR. (Mme de Sév.)

— Fig. Instituer, mettre en vigueur; faire prévaloir: ETABLIR *un gouvernement.* ETABLIR *des lois tyranniques.* ETABLIR *des usages ridicules.* ETABLIR *un tribunal d'exception.* ETABLIR *un culte nouveau. La providence de Dieu* A ÉTABLI *des devoirs réciproques dans la vie des hommes.* (Fléch.) *Tout concourt à* ÉTABLIR *le règne de la vérité.* (Volt.) *Il ne faut qu'un exemple pour* ÉTABLIR *un usage.* (Volt.) *La parole paraît avoir été fort nécessaire pour* ÉTABLIR *l'usage de la parole.* (J.-J. Rouss.) *Le seul moyen d'affaiblir une opinion, c'est d'*ÉTABLIR *le libre examen.* (B. Const.) ETABLISSEZ *l'ordre, l'habitude l'entretiendra.* (Lévis.) *Il n'est ni juste ni conforme à la nature des choses de vouloir* ÉTABLIR *un pouvoir coactif de la pensée.* (T.-N. Bénard.) ‖ Poser, formuler, énoncer: ETABLIR *un principe. Raisonner, c'est* ÉTABLIR *une suite d'équations et de non-équations.* (E. Alletz.) *Il y a une différenciation réelle et certaine à* ÉTABLIR *entre l'homme ou le citoyen et la société.* (P. Leroux.) ‖ Démontrer, prouver: ETABLIR *ses droits.* ETABLIR *un fait. Il y a presque de la naïveté à* ÉTABLIR *que celui qui n'a rien voulu apprendre ne peut rien savoir.* (Théry.) *Renverser l'erreur, c'est, jusqu'à un certain point,* ÉTABLIR *la vérité.* (P. Leroux.)

— Mar. *Etablir une voile*, La gréer, la déployer. ‖ *Etablir une carène*, Ajuster les pièces de la membrure, vérifier leur position. ‖ *Etablir un navire sur ses amarres*, Egaliser les câbles des deux ancres, quand on est affourché, de manière à partager l'effort entre les deux.

— Mécan. *Etablir une machine*, La construire et la mettre en état de fonctionner.

— Typogr. *Etablir des feuilles sur un ouvrage*, Composer, mettre en pages et placer dans les châssis un certain nombre de feuilles que l'on se propose de tirer ensemble: ETABLIR *dix, quinze, vingt* FEUILLES SUR UN OUVRAGE.

— Techn. *Etablir des bois, des pierres*, Y faire une marque à l'endroit où doit se donner le trait de scie, lorsqu'on les débite.

— Comm. et fin. *Etablir une balance*, Egaliser les recettes et les dépenses. ‖ *Etablir un compte*, Le dresser, le détailler.

— v. n. ou intr. Mar. *Bien établir*, En parlant d'une voile, Etre bien coupée, n'avoir ni bourses ni défauts, recevoir et garder bien le vent. ‖ *Etablir bâbord amures, grand largue, au plus près*, Disposer les voiles, manœuvrer la barre de manière à prendre une de ces allures.

S'établir v. pr. Etre établi: *Une usine de cette importance ne peut pas* S'ÉTABLIR *en quinze jours. Un compte comme le vôtre ne* S'ÉTABLIT *pas du jour au lendemain.* ‖ Etre fondé, créé, posé, mis en vigueur: *Si l'on pouvait observer une langue dans ses progrès successifs, on verrait les règles* S'ÉTABLIR *peu à peu.* (Condill.) *Le pouvoir absolu des rois* S'EST ÉTABLI *contre les grands avec l'appui des peuples.* (Mme de Staël.) *Le despotisme ne* S'EST ÉTABLI *chez les Italiens que par la division.* (Mme de Staël.) *La liberté ne peut* S'ÉTABLIR, *ne peut se conserver que par le désintéressement.* (B. Const.) *La liberté* S'ÉTABLIT *par la connaissance de la vérité.* (Colins.) *Le privilége* S'ÉTABLIT *avec la conquête.* (Royer-Collard.) *Partout où la liberté de la presse* S'EST ÉTABLIE, *elle a adouci et épuré les mœurs.* (Chateaub.) *Dans la nature, l'équilibre* S'ÉTABLIT *par la destruction.* (Proudh.) ‖ Etre admis, reçu, accrédité. *Une mode* S'ÉTABLIT *facilement en France.* (Volt.) *Aucune vérité ne* S'ÉTABLIT *sans martyrs.* (P.-L. Courier.) ‖ Etre démontré, prouvé: *Aucune vérité mathématique ne* S'ÉTABLIT *par induction.* (V. Cousin.)

— Fixer sa demeure, son séjour: *Les Européens* SE SONT ÉTABLIS *en Amérique. Je m'en vais* M'ÉTABLIR *et me fixer dans mon petit logis.* (Mme de Sév.) *Les parasites sont les petits animaux qui* S'ÉTABLISSENT *sur les grands pour sucer sans travail le sang que les autres ont fabriqué.* (J. Macé.)

. . . Un avoué qui veut être à la mode
S'établit à grands frais dans les plus beaux quartiers.
ETIENNE.

‖ Prendre pied, demeurer après une lutte: *Nous réussîmes à* NOUS ÉTABLIR *dans la redoute.* ‖ Naître et se développer: *Lorsque l'amour* S'ÉTABLIT *dans une âme romaine, il y est roi.* (E. About.)

— Se faire une position; se marier: *Vous êtes trop jeune pour* VOUS ÉTABLIR. (Acad.)

— Se poser, se donner comme: S'ÉTABLIR *juge des actions d'autrui. Il faut être bien vertueux ou bien hardi pour* S'ÉTABLIR *intermédiaire entre Dieu et l'homme.* (T. de Brissac.)

— Se baser, se fonder: *Un gouvernement qui* S'ÉTABLIT *sur la vraie nature des choses va toujours en s'affermissant.* (Mme de Staël.)

— Mar. S'ancrer à poste fixe, soit en affourchant, soit autrement, pour séjourner sur une rade. ‖ *La marée s'établit*, Le flux va cesser, la mer va atteindre le maximum de sa hauteur.

— Impersonnellem.: *S'il existe une alliance naturelle entre les grandes vérités, il* S'ÉTABLIT *aussi une sorte de complicité entre les erreurs.* (Th. Perrin.)

— **Syn. Etablir, ériger, fonder, instituer.** V. ÉRIGER.

— **Antonymes.** Abolir, démolir, détruire, renverser, ruiner.

ÉTABLISSEMENT s. m. (é-ta-bli-se-man — rad. *établir*). Action d'établir, de construire, de fonder: *L'*ÉTABLISSEMENT *des voies ferrées. L'*ÉTABLISSEMENT *d'un trottoir. L'*ÉTABLISSEMENT *d'une manufacture. L'*ÉTABLISSEMENT *de Carthage est attribué à Elissa, princesse tyrienne plus connue sous le nom de Didon.* (Rollin.) *Darius illustra son règne par des* ÉTABLISSEMENTS *utiles.* (Barthél.) ‖ Action de créer, de mettre en vigueur; institution, organisation; corps organisé: *L'*ÉTABLISSEMENT *d'une monarchie. Le plus grand crime de Napoléon, c'est l'*ÉTABLISSEMENT *et l'organisation du despotisme.* (Mme de Staël.) *De l'*ÉTABLISSEMENT *naturel de la famille dérive la première constitution politique.* (Laurentie.) *Le clergé s'est opposé tant qu'il a pu à l'*ÉTABLISSEMENT *des communes.* (Proudh.) *La société est un* ÉTABLISSEMENT *moral; collection d'êtres immortels, elle correspond à des desseins immortels.* (Vinet.) *En tous lieux et dans tous les temps, tout* ÉTABLISSEMENT *politique a commencé par quelque injustice.* (J. Joubert.) *Un* ÉTABLISSEMENT *n'est solide que quand il a des racines historiques.* (Renan.)

Tout *établissement* vient tard et dure peu.
LA FONTAINE.

‖ Action de s'établir, de se fixer; réunion de personnes fixées, établies en un même lieu: *Faire un* ÉTABLISSEMENT *dans la haute Asie. L'*ÉTABLISSEMENT *français en Cochinchine.*

— Exploitation commerciale ou industrielle: *Un* ÉTABLISSEMENT *de marchand de vin, de traiteur. Fonder un bel* ÉTABLISSEMENT. *Vendre son* ÉTABLISSEMENT. *Il n'y a pas à Rome un* ÉTABLISSEMENT *de bains un peu confortable.* (E. About.)

— Action d'établir quelqu'un, de lui donner un état, une position stable; état, position d'une personne: *Les plus sages dans le monde ne sont occupés qu'à se ménager des* ÉTABLISSEMENTS *qui sont fondés sur le sable.* (Mass.) *Il y a un sentiment de servitude à courir pour son* ÉTABLISSEMENT. (La Bruy.) ‖ Mariage: *Ma fille désormais ne peut plus espérer d'*ÉTABLISSEMENT. (Le Sage.)

— *Etablissement public*, Institution entretenue par l'Etat, dans l'intérêt du public: *Les musées, les églises, les casernes sont des* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. *Le premier consul voulut quelquefois accompagner lui-même M. Fox dans les* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. (Thiers.) ‖ Institution, même privée, où le public est admis: *Les cafés, les restaurants et autres* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. ‖ Institution reconnue par l'Etat et considérée comme personne civile: *Une législation spéciale régit les legs faits aux* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

— Anc. législ. *Etablissement des fiefs*, Ordonnance latine de Philippe-Auguste, datée de Villeneuve-le-Roi, près de Sens, le 1er mai 1209, et concernant la division des fiefs.

— Pratiq. *Etablissement de propriété*, Analyse des titres en vertu desquels on revendique un droit sur un bien; partie d'un acte qui contient cette analyse.

— **Art milit.** *Etablissement des quartiers*, Distribution des troupes dans les cantonnements.

— Mar. *Etablissement du port* ou *des marées*, Tableau indiquant l'heure de la haute mer, les jours de pleine lune et de nouvelle lune, pour un port déterminé.

— Techn. Choix des bois de charpente, et tracé des coupes et assemblages. ‖ Marque que le menuisier fait sur une pièce, pour se guider lors de l'assemblage. ‖ Disposition donnée à une pompe à incendie et à ses garnitures ou tuyaux, pour qu'elle puisse attaquer le feu de la manière la plus utile: *Pour qu'un* ÉTABLISSEMENT *soit bien fait, il faut: 1° placer la pompe le plus près possible de l'eau; 2° la mettre, ainsi que les travailleurs, à l'abri de la chute des matériaux; 3° en placer la sortie du côté de l'attaque; 4° faire passer les demi-garnitures par le chemin le plus court et les disposer de façon qu'elles ne puissent être foulées; 5° conserver toujours sur le plan du feu une certaine longueur de demi-garnitures pour pouvoir avancer au besoin.* (Colonel Paulin.)

— **Encycl.** Hygiène. *Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes.* Nous ne reviendrons pas ici sur la législation qui régit ces sortes d'*établissements;* nous l'avons exposée sommairement au mot ATELIER; nous avons également donné la liste des ateliers et *établissements* dangereux, insalubres ou incommodes; mais, comme cette classification a été modifiée depuis, nous la donnons à nouveau pour rectifier celle de notre article ATELIER, en nous bornant, toutefois, aux *établissements* de la première catégorie:

Abattoirs publics dans toute commune, quelle que soit sa population; *Acide nitrique* (fabriques d'); *Acides pyroligneux* (fabriques d'); *Acide sulfurique* (fabriques d'); *Affinage* de l'or ou de l'argent par l'acide sulfurique; *Affinage* de métaux au fourneau à coupelle ou au fourneau à réverbère; *Allumettes* (fabrication d'); *Amidonniers; Amorces fulminantes; Arcansons ou résines de pin* (travail en grand des); *Artificiers; Bleu de Prusse* (fabriques de); *Boues et immondices* (dépôts de); *Boyaudiers; Calcination d'os d'animaux; Cendres d'orfèvres* (traitement par le plomb des); *Cendres gravelées* (fabrication de); *Chairs ou débris d'animaux* (dépôts et fabriques de); *Chanvre* (rouissage du lin ou du) en grand par le séjour dans l'eau; *Charbon animal* (fabrication du); *Charbon de terre* (épuration du); *Chlorures alcalins* ou eau de javelle (fabrication en grand des); *Chlorure de chaux; Colle-forte* (fabrication de); *Cordes à instruments* (fabrication de); *Cretonniers; Cristaux; Cuirs vernis* (fabriques de); *Cuivre* (argentage du); *Dégras* (fabriques de); *Echaudoirs; Emaux* (fabriques d'); *Encre d'imprimerie* (fabriques d'); *Engrais* (dépôts d'); *Equarrissage; Etoupilles* (fabriques d'); *Ether* (fabriques d'); *Feutres et visières vernies* (fabriques de); *Fourneaux* (hauts); *Fulminate de mercure* (fabriques de); *Goudron* (fabriques de); *Graisses à feu nu* (fonte des); *Huiles de térébenthine, de lin, de poisson, de pied de bœuf; Huiles rousses* (fabriques de); *Litharge* (fabriques de); *Massicot* (fabriques de); *Ménageries; Minium* (fabriques de); *Noir animalisé* (fabriques et dépôts de); *Noir d'ivoire* (fabriques de); *Orseille* (fabriques de); *Plâtre* (fours à); *Porcheries; Poudres* (fabriques de); *Rouge de Prusse* (fabriques de); *Sel ammoniac* (fabriques de); *Soufre* (fabrication de fleur et distillation de); *Suif* (fabriques et fonderies à feu nu de); *Sulfate d'ammoniaque, de cuivre, de soude* (fabriques de); *Taffetas cirés* (fabriques de); *Toiles cirées, vernies* (fabriques de); *Tourbe* (carbonisation à vases ouverts de la); *Tripiers; Urate* (fabrication d'); *Vernis* (fabriques de); *Verreries.*

Établissements de saint Louis. Un des plus beaux titres de Louis IX à la reconnaissance de ses peuples fut la publication des *Etablissements*, premier recueil promulgué des lois de la troisième race. Toutes les lois contenues dans ce code, qui parut en 1269, n'étaient pas nouvelles sans doute; mais, réunies en corps, elles comblèrent le vide immense qui séparait les capitulaires des carlovingiens de la législation suivie sous les successeurs de Hugues Capet; elles formèrent la concordance du droit romain renaissant avec le droit français en décadence. Il exista enfin une jurisprudence écrite à peu près complète, et dont la connaissance était accessible à tous. Ce recueil est l'œuvre des légistes qui, au XIIIe siècle, surent si bien dominer les barons et favoriser les rapides progrès de l'autorité royale, devenue supérieure à l'autorité féodale. La volonté personnelle de Louis IX a eu probablement fort peu d'influence sur les sanctions contenues dans cette compilation; aussi ne serait-il pas juste de le rendre responsable de l'esprit dont elle est empreinte et des fautes qui la déparent. Les *Etablissements* se divisent en deux livres, dont le premier se compose de cent soixante-huit chapitres et le second de quarante-deux; mais il serait difficile de découvrir quel enchaînement d'idées rattache ces chapitres les uns aux autres. On y trouve pêle-mêle des sanctions sur les lois civiles, la procédure civile, les lois pénales et la procédure criminelle. Ce qu'il y a de remarquable dans la partie relative aux